

Per a Pace : « CORSE - UKRAINE - Aide aux réfugiés ».

Intercommunalité	SIÈGE commune	Association	Collaborateurs	Objet de la demande de financement	Alloué 2022	Montant sollicité 2023	Dépense subventionnable globale	Dépense subventionnable retenue	Subvention maximale possible
Communauté de Communes du Pays Ajaccien	Ajacciu	Per a Pace	Secours populaire Français / Association Corse Solidarité Ukraine	Financement de l'opération CORSE - UKRAINE-AIDE AUX REGUFIÉS : convoyage médical à caractère humanitaire	0 €	16 000 €	18 151 €	17 140 €	8 570 €

Plan de financement 2023 présenté par le bénéficiaire :

Financier	Montant sollicité	Taux de participation
Prestations (comptes 70)		
Subventions Communes		
Subvention Intercommunalité		
Subvention Collectivité de Corse	16 000 €	88,2 %
Cotisations, adhésions, dons...	1 500 €	8,2 %
Report ressources non utilisées d'opérations antérieures	651 €	3,6 %
Total Budget action (= dépense subventionnable globale)	18 151 €	100 %

Taux de financement public global : 88,20 %

Observations :

L'association « Per a Pace » est une association de type loi 1901, immatriculée sous le N° Siret :42914816600029, dont le siège social est situé à Aiacciu. Depuis sa création, en 1992, elle s'attache à développer en Corse et à l'international des projets solidaires, mais aussi culturels. Au niveau international, elle a développé notamment plus de 96 actions de solidarité et d'échanges culturels....

Les principes fondamentaux qui se trouvent être au cœur de son action, sont notamment la paix, le respect des droits de l'Homme et des libertés, la solidarité, l'échange, le travail de mémoire...

Analyse statutaire :

L'association se compose d'un CA et d'un bureau exécutif composé de 6 membres (direction collégiale). Il n'y a pas de Président conformément à nos derniers statuts en 2017. La désignation d'un trésorier non mentionnée dans les statuts devra faire l'objet d'une élection lors d'une prochaine Assemblée Générale.

Comptes 2021 :

Les comptes annuels pour 2021 se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 2.230 €
- Produits d'exploitation : 13 879 €
- Résultat net comptable : 4 561 €

Le report à nouveau se monte pour le début de l'exercice à : 6 291 € (2.387 € pour l'exercice N-1).

Les contributions volontaires (Prestations en nature, dons en nature et bénévolat) se montent à 44 250 €.

Les disponibilités au 31 décembre 2021 s'élèvent à 1 858 € et la caisse à 76 €.

Le trésorier fait état de 44 cotisations réglées pour 2021 pour un montant de 1 100 €.

BP 2022 : non connu à date

Charges principales du projet :

Au compte 60, 3,6 % du BP, soit 651 € correspondent à l'Achat de produits corses pour faire connaître le patrimoine traditionnel.

Au compte 61, 1,98 % du BP, soit 360 €, correspondent à des frais répartition de frais généraux de l'association (loyer/assurance)

Au compte 62,

60,6 % du BP, soit 11 100 € correspondent à des frais de location de semi-remorques

5,5 % du BP, soit 1 000 € correspondent à des frais de levage de containers et conditionnement

20 % du BP, soit 3 640 € correspondent à des frais de « déplacements, missions et réception » (essence, péage, bateau) /hébergement)

7,7 % du BP, soit 1 400 € correspondent à des frais restauration

0,55 % du BP, soit 1 400 € correspondent à des frais répartition de frais généraux de l'association /comptable.

Collaboration avec le Secours populaire et Corse Solidarité Ukraine.

Ressources principales : Participation des adhérents aux activités 11,8 % du BP (2 151 €) : les cotisations, adhésions, dons à hauteur de 8,2 % (1 500 €) et 3,6 % de report de ressources non utilisées d'opérations antérieures (651 €).

En compte 74 « subvention d'exploitation » figure le montant de l'aide sollicitée à la Collectivité de Corse, seul financeur : 16 000 €, soit 88,20 % du BP.

Dépense subventionnable globale = 18 151 €

Montant maximum possible au regard des taux de financement public (50 % CdC max et 80 % TFP Global) = 9 075 €

La dépense subventionnable retenue est de 17 140 € (frais de location de semi-remorques, de levage de containers et conditionnement, de « déplacements, missions et réception » (essence, péage, bateau) /hébergement), restauration).

Participation de la collectivité proposée = 8 570 €.

Activités 2023 : Calendrier annuel fourni pour 3 autres opérations concernant le Maroc, la Tunisie et la Grèce.

										PROGRAMMATION DE L'OPERATION									
Programme	Libellé / objet de l'opération	Tiers	Code affectation en cas de revalorisation	Montant affecté	Echéancier de CP 2023	Echéancier de CP 2024	Echéancier de CP 2025	Echéancier de CP 2026	Echéancier de CP 2027 et plus	L'opération s'inscrit-elle dans cadre du plan Salvezza & Rilanciù (O/N)	L'opération fait-elle l'objet d'un cofinancement (O/N)	PEI cofinancement (%)	FEDER/FSE cofinancement (%)	PTIC (% cofinancement)	CPER cofinancement (%)	PRIC (% cofinancement)	DCT (% cofinancement)	Autre (à préciser)	
6182	Subvention pécuniaire accordée dans le cadre de l'action "CORSE - UKRAINE - AIDE AUX REGUFIES" : convoi médical à caractère humanitaire	Association Per a Pace		8 570,0	8 570,0					NON	NON								

ANNEXE INDIVIDUALISATION DES AIDES AU MOUVEMENT ASSOCIATIF
DOMAINE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Territoire	Intercommunalité	SIÈGE commune	Association	Objet de la demande de financement	Axe d'intervention (fiche technique)	Alloué 2022	Montant sollicité 2022	Dépense subventionnable globale	Dépense subventionnable retenue	Subvention maximale possible	Proposition / Décision C.E.	Observations
Pumontu	Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien	Ajacciu	Per a Pace	Subvention pécuniaire accordée dans le cadre de l'action "CORSE - UKRAINE - AIDE AUX REGULIES" : convoyage médical à caractère humanitaire	Activités humanitaires	0 €	16 000 €	18 151 €	17 140 €	8 570 €		N6182
TOTAL												